

Bâtir l'école

Contribution de l'Association des Petites Villes de France

Quels enjeux partagés pour l'école du XXIe siècle ?

Jean Michel Morer Référent Éducation de l'APVF Contribution de l'APVF sur le Bâti scolaire V. finale

« Les nations qui s'avancent à travers les siècles ont besoin d'une instruction qui, se renouvelant et se corrigeant sans cesse, suive la marche du temps, la prévienne quelquefois, et ne la contrarie jamais. »

Condorcet

SOMMAIRE

Introduction	5		
L'ÉDUCATION, UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE	7 8		
		Un mobilier scolaire a mettre en accord avec les nouveaux usages interactifs	13
		REPENSER L'ÉDUCATION AU-DELA DE L'ECOLE	15

Introduction

Si l'Éducation constitue une compétence régalienne de l'État, depuis les lois de décentralisation, elle est également l'affaire des collectivités. La ligne de partage semble à priori claire, chacun détenant sa part de compétences : aux collectivités, la gestion des locaux, de la logistique et des équipements, à l'État celles des enseignements, des programmes et de la pédagogie. La réalité sur le terrain est cependant beaucoup plus floue.

La crise sanitaire liée au covid-19 a interrogé de nouveau cette ligne de démarcation. Les Maires se sont retrouvés en première ligne pour trouver des solutions concrètes afin de faciliter la continuité pédagogique. La transformation numérique des établissements et l'acculturation des personnels aux nouveaux outils digitaux sont apparus comme des urgences pressantes.

Deux problématiques croisées qui doivent mener à une réflexion plus large sur l'apport de chaque acteur de l'éducation et de la communauté éducative : gouvernement, rectorat, professionnels de l'éducation, professionnels encadrants et collectivités locales.

Le travail en « silo » privilégié jusque-là a démontré toutes ses limites, tant les interrelations sont indispensables au bon fonctionnement de nos écoles.

Conscients de leur responsabilité, les Maires des Petites Villes désirent contribuer à la concertation initiée il y a déjà quelques mois par le Ministre de l'Éducation Nationale, autour du Bâti scolaire, d'autant qu'ils en sont les acteurs majeurs.

L'APVF tient également à rappeler qu'une des propositions de sa contribution aux « États Généraux du Numérique Éducatif¹ » portait déjà sur ce thème :

« Lancer une réflexion sur les espaces scolaires, au sens large, (physiques et virtuels) en s'inspirant des expérimentations autour des tiers lieux visant à faciliter la tâche des collectivités et de privilégier une vision « dynamique » et globale de l'enseignement favorisant la continuité pédagogique »

Il n'est pas possible de poser la problématique du bâti scolaire sans faire l'économie d'une réflexion de fond sur le rôle et la place de l'école dans la Cité comme celle du lien étroit entre bâti et usages qui lui sont liés, avec notamment pour ce qui concerne l'école, la question de la pédagogie.

Force est de constater que la feuille de route des collectivités relative à l'éducation, portant sur le bâti scolaire et les équipements, a profondément évolué toutes ces années, notamment suite aux enseignements de la période de confinement.

Au travers de cette problématique globale, les élus s'interrogent aujourd'hui sur la nature et le périmètre de leur action afin de contribuer utilement à relever un défi aussi majeur pour le devenir de notre société et sa cohésion que celui de l'Éducation.

¹ Lien vers la contribution de l'APVF pour les Etats Généraux du Numérique pour l'Education

L'APVF part des constats suivants :

- 1) L'Éducation est une responsabilité avant tout collective. L'apport des collectivités ne peut se résumer à la seule mise à disposition de locaux adaptés et à « l'entretien des murs » ;
- 2) Les structures existantes doivent s'adapter au numérique nécessité devenue plus aiguë encore avec la crise du Covid ce qui implique de mettre en œuvre des formations adaptées pour les enseignants, tout au long de leur carrière, leur permettant d'utiliser dans toute leur plénitude les équipements mis à disposition par les collectivités;
- 3) La désynchronisation entre la prise de décision au niveau gouvernemental et la mise en œuvre au niveau local, source de désordres, accentue les inégalités territoriales et sociales ;
- 4) Il est indispensable que l'État intègre les multiples contraintes inhérentes au fonctionnement des collectivités, notamment budgétaires et l'impératif absolu de trouver des sources de financement durables. Les échelles de temporalité entre « celui qui demande » (et souvent exige) l'État et « celui qui finance et met en œuvre » la collectivité, peuvent différer et appellent par conséquent à de la concertation sur le terrain.

Pour y répondre, l'APVF présente 4 recommandations fortes :

- 1) Reconnaître le rôle éminemment pédagogique du bâti, du mobilier scolaire et des équipements financés par les collectivités et en assumer toutes les conséquences au niveau des formations à dispenser aux enseignants afin que ces équipements financés par l'argent public et nos concitoyens soient utilisés au mieux,
- 2) Élaborer un référentiel sur le bâti agile et souple afin que celui-ci s'adapte à la diversité des espaces, des contextes locaux comme aux évolutions pédagogiques futures ;
- 3) Favoriser la modularité du mobilier scolaire afin d'accompagner et de servir de support aux différentes situations pédagogiques pouvant être mises en œuvre par le corps enseignant, la problématique des infrastructures numériques, actuelle et à venir, est liée à cette question logistique;
- 4) **Permettre aux collectivités de participer et de contribuer, autrement**, à l'élaboration et l'animation d'un projet éducatif, *lato sensu*, sur le territoire.

L'Éducation, une responsabilité collective

L'éducation constitue une des politiques publiques de proximité prioritaire portées par les Petites Villes. Les élus n'oublient pas qu'un enfant de 3 ans entrant en maternelle, aura passé à la fin de sa scolarité 8 années dans les écoles de sa commune, soit la moitié de sa scolarité totale.

L'école de la République se doit de ne laisser personne au bord du chemin et de renouer avec sa vocation émancipatrice initiale. Est-il admissible aujourd'hui, qu'un citoyen selon son origine, son milieu social ou son lieu de résidence, ne bénéficie pas des mêmes chances de réussite scolaire et d'insertion dans la société ?

Cette situation doit interpeller tous les acteurs de la communauté éducative : Éducation Nationale, enseignants, parents d'élève et collectivités. Elle constitue un véritable défi à relever qui nécessite de travailler en bonne intelligence et de tenir compte des contraintes de chaque acteur. Pour ce qui concerne les collectivités notamment : financières, logistiques et humaines².

Dans ce cadre, il est important de rappeler la situation pour le moins « contrastée » de la réalité territoriale. La situation de nos communes diffère selon les contextes locaux : degré de richesse, différences culturelles, géographiques ou climatiques, notamment pour les communes d'outremer...

Autant de paramètres qui influent nécessairement sur les questions liées au bâti, la définition et la gestion des espaces, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, et qui impose de contextualiser les approches nationales. Cette situation doit mener également chaque acteur à se considérer comme partie d'un tout et non le tout à lui tout seul, fût-il ministre, professeur des écoles, maire ou parent d'élève.

Il apparaît urgent et essentiel de fédérer les différents acteurs de la Communauté Éducative autour d'un projet structurant mobilisateur et partagé qui se doit de s'adresser au temps présent sans oublier celui qui vient ...

Tirer les enseignements de la crise de Covid-19

Le confinement, en écartant durablement les élèves du chemin de l'école, a souligné les limites du système actuel. Pour un grand nombre d'écoliers, non préparés, non équipés, ou non connectés, l'enseignement en « distanciel » s'est traduit de fait par une dégradation de l'enseignement intolérable. Pour de tels élèves, hors « présentiel », point de salut.

La fracture numérique se double très souvent d'une fracture sociale qu'une dotation de matériel n'arrive pas seule à combler. Un élève peut bien disposer d'un ordinateur, ou d'un accès universel

² Rappelons que les écarts de richesses entre les collectivités sont réelles, y compris dans la région « la plus riche d'Europe », l'Ile de France (comparons les moyens d'Issy les Moulineaux et ceux de Sevran)!

à internet, mais sans soutien, méthode, ni accompagnement, parfois même incitation, il se retrouve dans l'incapacité d'utiliser pleinement ces ressources en matière éducative en dehors de l'école.

Cette réalité ne correspond pas à l'idée préconçue et réductrice « d'enfants du numérique »³ qui ne permet pas d'appréhender la spécificité des usages de beaucoup de jeunes, plus spectateurs qu'acteurs. Le facteur générationnel n'assure pas nécessairement une sensibilité à l'usage de ces outils, l'acquisition de l'autonomie, souvent même de l'esprit critique, nécessite un accompagnement.

Par ailleurs, l'importance du travail « « personnel » » que les élus avaient jusque-là tendance à sousestimer s'est révélée au grand jour. Si certains jeunes bénéficient d'un environnement familial et culturel favorisant le travail « à la maison », pour d'autres c'est tout l'inverse. Cette problématique est au cœur de l'inégalité de l'accès au savoir, notamment lorsque l'environnement familial ne peut prendre le relais et soutenir le jeune dans sa quête pédagogique.

Nombre d'élus avaient concentré leurs efforts en termes d'équipement numérique aux seules écoles. Lors du confinement, ce matériel a été, dans nombre de cas, inutile. Ce constat plaide pour une approche synoptique de la question éducative.

En l'espèce, deux pistes auraient dû être prises en compte : accompagner le travail personnel et doter en équipement numérique d'autres structures que les seules écoles.

Repenser la place de l'école dans la ville

Ce moment de crise (étymologiquement « moment décisif ») appelle à la réflexion et à l'action collective. Si la question scolaire se caractérise par une unité de lieu et de temps pédagogique, elle rassemble aujourd'hui une multiplicité d'acteurs, dont l'apport spécifique et complémentaire se doit d'être reconnu.

Afin de coordonner ce mouvement et de faire converger vers le même objectif toutes ces énergies, on ne peut faire l'économie d'une réflexion de fond sur la place de l'école dans la ville et du rôle respectif de chacun de ses acteurs en prenant en compte toute la globalité d'une problématique allant bien au-delà des murs avec l'irruption et l'omniprésence du numérique et l'émergence de la « Data » (données), et applications hébergées sur le cloud, décloisonnant espace, temporalités, usages et se traduisant par l'hybridation de la démarche éducative, au sens littéral du terme.

Les maires des petites villes sont très attachés au concept d'école républicaine, ils considèrent qu'il contribue à l'émergence et à la construction progressive de la citoyenneté, y compris dans la cité, et qu'il constitue un creuset inclusif et fédérateur réunissant et mêlant les jeunes de différents quartiers d'une ville, qui se découvrent, « s'apprivoisent », apprennent à travailler ensemble, à « faire société » à partir de leurs différences, et deviennent ainsi en capacité de produire du commun et du partagé.

³ Courrier de l'Unesco, numéro de février 2021

Ce qui est vrai pour les enfants l'étant également pour les parents d'élèves, les enseignants et les acteurs d'une communauté éducative dont la diversité constitue une véritable richesse.

Énoncer ce rôle de l'école pourrait paraître superfétatoire dans une contribution sur le bâti scolaire. Il n'en est rien tant notre société est confrontée à une crise aiguë et profonde du lien social et du « vivre ensemble » contre laquelle les élus agissent au quotidien et dans tous les territoires.

Il induit également la préférence vers une école qui rassemble et fédère et non qui isole ou partitionne.

De nouvelles problématiques s'agrègent également aux difficultés existantes : crise éducative, mutation numérique et environnementale, problèmes de citoyenneté dans la cité, délitement et éclatement de la cellule familiale, émergence de phénomènes identitaires et communautaires ... Autant d'éléments qui mènent les élus locaux à réfléchir sur les politiques publiques de proximité à déployer et les incitent à explorer désormais d'autres champs d'actions moins traditionnels.

Leur liberté et capacité d'action est cependant limitée. L'APVF souligne le contexte budgétaire plus que contraint de beaucoup de collectivités dont la part la plus significative des budgets, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement est fléché vers le secteur scolaire et périscolaire : près de 25% des dépenses totales y sont consacrées⁴.

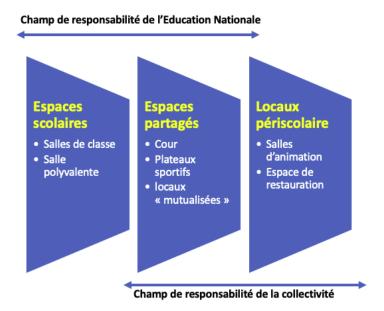
Ce contexte financier pose la question de la synchronicité de la prise de décision aux différentes échelles comme de la temporalité de leur mise en œuvre. Rappelons que si une scolarité d'enfant peut être évaluée à une vingtaine d'année, une carrière d'enseignant à 40 ans, le bâti scolaire lui est fait pour durer.

Les décisions gouvernementales ne sont pas sans incidence sur la mise en place et le déploiement des politiques publiques de bâti scolaire dans les communes, d'autant que le ministère de l'Éducation Nationale a considérablement élargi son périmètre d'intervention et a désormais en responsabilité directe l'ensemble des domaines liés au périscolaire et au sport, seule la dimension culturelle échappe à ce spectre.

Il est important de souligner que selon le contexte local, l'impact sur le terrain de décisions prises directement de Paris sans concertation avec les élus de terrain et devant s'imposer à tous en un minimum de temps accroissent les disparités territoriales et sociales entre les territoires et les communes.

_

⁴ DGCL, 2019



A titre d'illustration, lors du précédent quinquennat, la réforme des rythmes scolaires, ou lors de ce quinquennat, le dédoublement des classes au cours préparatoire, ont demandé aux collectivités de s'adapter, parfois difficilement, pour accueillir enfants et personnels enseignants dans les meilleures conditions possibles. Ces réformes, sans vouloir remettre en cause leur pertinence ou leur bien fondé, doivent être le fruit d'évolution de fond dans des approches pédagogiques pérennes, et non des « stop and go » qui déstabilise l'ensemble des acteurs, nuisent à la pertinence de l'action publique engagée, comme de la bonne gestion des deniers publics.

Dès lors, s'il semble illusoire aujourd'hui de se projeter dans les usages pédagogiques des 10, 15, 20 prochaines années, il apparaît cependant opportun de tenter de les rendre possible et d'agir afin de faciliter leur mise en place. Et ce d'autant plus que la multiplication de normes, parfois contradictoires, sont autant d'obstacles à la mise en œuvre des projets éducatifs portés par les communes.

La désynchronisation des rythmes de travail ou d'apprentissage est une donnée de plus en plus présente auprès des élèves et dépend souvent de parcours de vie ou pédagogique de plus en plus chaotiques et fragmentés. Cette réalité impose un suivi individualisé plus poussée et la mise en place de nouvelles approches pédagogiques permettant d'apprendre à apprendre, d'assimiler à son rythme, de développer culture du partage, de la contribution et du travail collaboratif...

Toutes ces préconisations ne sauraient s'appliquer sans prendre en considération le contexte spécifiquement local. Les facteurs d'ordre géographiques, météorologiques – et ce de plus en plus avec la prise en compte du changement climatique - ou encore culturels ont leur pleine légitimité dans une réflexion dans la réflexion sur le bâti scolaire.

Ainsi, cela n'aurait pas de sens de proposer les mêmes solutions à Macouria (Guyane) qu'à Trilport (Seine-et-Marne) ou Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard).

Il convient également de ne jamais hypothéquer l'avenir et ne pas miser sur un choix architectural qui ne serait dicté que pas des considérations uniquement technologiques, celles-ci évoluant sans cesse !5

Par conséquent, l'APVF appelle:

- A coordonner la prise de décision entre les différents échelons de décisions, notamment ceux affectant le bâti scolaire, en prenant en compte les différentes temporalités auxquelles sont confrontées tous les acteurs, dont les collectivités;
- A établir des propositions relatives au bâti scolaire suffisamment agiles et souples pour pouvoir accueillir les évolutions pédagogiques et la diversité des contextes locaux.

-

⁵ L'émergence du Wifi vis à vis du filaire et du câble est une parfaire illustration du propos.

Le bâti scolaire : repenser l'école au-delà des murs

La conception traditionnelle des « lieux de savoir » était jusque-là basée sur une relation asymétrique entre le maître, « celui qui sait », et l'élève, ceux « qui ne savent pas » et un mode de communication directe de type « mono canal » avec pour seul magister, la parole de l'enseignant et le « cours magistral ». Cette conception a inspiré autant l'architecture des lieux que l'ambiance qui s'en dégage.

L'organisation de l'espace scolaire contemporain est héritée de l'enseignement confessionnel adopté par l'enseignement public au cours du XIXe siècle. Depuis, les principaux vecteurs d'évolution depuis cette période ont principalement reposé sur la prise en compte des facteurs d'hygiène et de sécurité.

Il est désormais temps de développer une approche éducative ambitieuse et innovante multidimensionnelle : spatiales, temporelles, organisationnelles, pédagogiques, inclusives ou technologiques.

Cette approche globale et transversale doit cependant demeurer souple, avec pour priorité de mettre les usages au centre des priorités et d'être en capacité de s'adapter à leurs évolutions futures.

Pour une architecture au service des usages

Les Maires des Petites villes alertent le Ministre sur les limites d'un exercice qui reviendrait à élaborer un référentiel de « bâti scolaire idéal », unique pour l'ensemble du pays.

Il leur paraît important de prendre en compte les diversités des contextes locaux, qu'ils soient liés à des cultures et des histoires différentes, celle de plus en plus prépondérante du fait climatique, mais également sous l'angle financier.

Les élus effectuent ponctuellement des relectures du fonctionnement interne de leurs structures scolaires. Outre le fait pédagogique lui-même, elles concernent l'émergence d'une singularité technologique comme le numérique, de nouvelles préconisations sanitaires, la sécurisation des accès aux écoles, la difficile gestion et maîtrise des flux selon les différents temps de l'école ou encore les normes relatives à l'accessibilité, à la sécurité incendie ...

Cette relecture impacte durablement les perspectives financières des collectivités. La rénovation d'une école, par exemple, nécessite très souvent la recherche d'emprunts qui engagent la commune dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), sur 25, voir 30 années. Audelà de grever considérablement leur budget, ces nouvelles normes accroissent le champ de responsabilité d'élus souvent sans moyens financiers pour effectuer les mises en conformité exigées.

Autant d'éléments qui doivent inciter l'État prescripteur à prendre en compte les coûts « cachés » de certaines de ses préconisations.

L'APVF souligne cependant que la conception des lieux, au sens le plus large, dédiés à l'enseignement a changé de nature : de prescriptive et normative, elle est devenue intentionnelle et projective et doit permettre de réunir aujourd'hui ou demain, les conditions les plus favorables aux usages pédagogiques, en tenant compte de l'évolution possible des modes de vie ou des cycles d'innovation.

Afin de ne pas entrer dans un simple débat de prescripteur, les Maires des Petites Villes souhaitent flécher certaines orientations plus faciles à mettre en œuvre ou en place, d'un coût moindre et d'une temporalité plus proche, pouvant cependant changer la vie des élèves comme des enseignants et dynamiser les pédagogies au quotidien.

Le caractère accueillant et bienveillant des espaces scolaires et parascolaires est également à repenser, tant au travers des volumes, de la lumière naturelle, des coloris utilisés ou de la présence végétale, ensemble de facteurs influant nécessairement sur l'affordance, la perception et l'ambiance se dégageant d'une école, et inévitablement sur la qualité du travail et des échanges qui s'y déroulent.

La question de l'inclusivité des espaces doit également constituer un socle commun. L'amélioration de la qualité des sanitaires dans les établissements est à ce titre indispensable à l'égalité entre les jeunes filles et les jeunes garçons. L'amélioration de l'accès aux personnes en situation en handicap doit être un axe fort de cette démarche et ambition inclusive.

Plus les espaces sont hybrides, souples, flexibles, collaboratifs, mieux ils seront en capacité de s'adapter aux diverses modalités pédagogiques et d'évoluer dans le futur, à l'opposé d'un modèle architectural unique et standard, basé sur des lieux cloisonnés, monos fonctionnels, dans la quasi-incapacité de s'adapter aux pratiques interactives, intuitives, collaboratives et multitâches qui caractérisent désormais nos modes de vie.

Les espaces ne sont plus à définir selon leurs contraintes mais selon leur potentialité et l'agilité qu'ils permettent grâce à leur faculté de s'adapter aux différentes dynamiques et modalités d'apprentissage.

Un mobilier scolaire à accorder avec les usages interactifs

Il est également possible de repenser l'organisation des salles de classes à partir du mobilier scolaire et des équipements numériques

Cette approche nécessite cependant le préalable d'initier un vaste plan de formation (tant sur l'appropriation du numérique que sur les méthodes pédagogiques interactives) et d'équipement des enseignants. Le confinement a révélé et souligné le manque de savoir faire des équipes pédagogiques au niveau numérique que ce soit en primaire ou au niveau du secondaire.

Une situation d'autant plus préjudiciable que les communes, départements et Régions avaient lancé des plans massifs de déploiement des équipements numériques. Il n'est ni admissible ni souhaitable que l'accompagnement des enseignants à la maîtrise des outils numériques soit

effectuée par les collectivités, car l'usage précède l'outil, et le pédagogique est pas définition du ressort de l'institution, non d'une commune, d'un département ou d'une région.

Il en est de même concernant le mobilier. Une réflexion de fond portant notamment sur le primaire apparaît urgente quant aux préconisations à apporter en termes d'équipements de ce type. L'implantation et le déploiement de mobiliers modulaires, légers et simples à déplacer favorisent l'adaptation du contexte classe à la situation pédagogique que l'enseignant veut créer (îlots, étoiles, cercle ou cours magistral). Encore faut-il que ce dernier soit formé à des usages plus collaboratifs et interactifs et aux nouvelles pratiques pédagogiques allant de pair avec ces équipements et une utilisation différente du numérique.

L'émergence progressive de la réalité augmentée et des technologies issues des mondes virtuels et immersifs ouvrent également de nouvelles perspectives dans le domaine pédagogique et pourrait sans doute donner lieu à des études prospectives, des expérimentations et des échanges entre Éducation nationale et collectivités.

S'il est certain que la polyvalence et la modularité sont garantes de l'adaptabilité d'un lieu, les aménagements à y réaliser peuvent différer selon le contexte d'utilisation. Il apparaît opportun et utile d'intégrer d'autres paramètres : objectifs de formation, âge des élèves, degré d'autonomie, contexte local, suppression des barrières à l'entrée, ergonomie, présence potentielle de publics atteints d'handicap, existence de contraintes culturelles, d'appréhension, de compréhension ou tout simplement techniques.

Repenser l'Éducation au-delà de l'école

« Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. »

Montesquieu

Pour prolonger cette réflexion, l'engagement des communes au projet éducatif, au sens le plus large, de leur territoire est totale.

La fracture culturelle et éducative est très certainement une des plus difficiles et des plus discriminantes à combattre.

Les maires des petites villes se mobilisent au quotidien pour contribuer à l'épanouissement de leurs concitoyens et faciliter l'accès aux pratiques culturelles. Ils considèrent également la problématique du « travail personnel » comme majeure tant elle accentue les inégalités sociales et ne peut plus être ignorée.

Autant de paramètres qui incitent les élus locaux à vouloir repenser différemment leurs politiques publiques de proximité qu'elles soient *stricto sensu* « éducatives », « culturelles », ou « sociales », et à les repenser y compris « hors école ».

De nouvelles pistes destinées à accompagner les différents parcours de vie des habitants d'un territoire émergent. Elles ont l'objectif commun et partagé de contribuer à la mise en place concrète d'une éducation qui émancipe⁶, accompagne autrement quitte à impliquer d'autres acteurs, institutionnels ou non :

- Mise en place de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité afin d'accompagner les jeunes dans la réussite de leurs études scolaires, que ce soit en primaire ou dans le secondaire,
- Renforcement de l'accompagnement à la parentalité pour sensibiliser les familles à accompagner différemment leurs enfants. Une problématique de plus en plus majeure qui ne peut plus se limiter à la seule Petite Enfance, comme dans le cadre des LAEP
- Création de nouveaux espaces hybrides, différents, parfois insolites, voir iconoclastes (afin de casser quelque peu les codes habituels). Des lieux destinés à renforcer le lien social, l'acquisition d'habiletés numériques, d'approches collaboratives, de nouvelles pratiques tels le « Do It Yourself », d'usages numériques afin de faciliter l'accès aux pratiques culturelles et de briser les inégalités de destin.

⁶ « L'éducation passe avant l'instruction : elle fonde l'homme. » Antoine de Saint Exupéry

Une assignation à résidence qui est au cœur du combat des Maires des Petites Villes, tant elle pénalise durement la jeunesse de leurs territoires et réduit d'autant le champ des possibles qui leur est proposé comme leurs perspectives d'avenir.

Comme le rappelle Salomé Berlioux, fondatrice de l'association « Chemins d'avenirs » et membre du Conseil Scientifique de l'Association des Petites Villes de France :

« Ce qui singularise la jeunesse périphérique, c'est l'accumulation des obstacles qu'elle rencontre : isolement géographique, déterminisme social, assignation à résidence, autocensure, manque d'informations, absence de réseau, fracture digitale, opportunités de formation réduites.

C'est à mon sens le point commun qui rapproche 60 % des jeunes Français, qu'ils vivent sur le littoral, dans les montagnes ou dans des zones péri-urbaines.

Ces obstacles agissent comme autant de freins qui brident leurs ambitions. »